

Informations de base	
<p>2021/2534(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Conditions d'importation des escargots vivants, des produits composés et des boyaux mis sur le marché pour la consommation humaine (modifiant le règlement délégué (UE) 2019/625)</p> <p>Complétant 2013/0140(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
01/02/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)00428	
01/02/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
10/02/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/02/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
13/04/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		